



PSL INFO-EXPRESS: Consultation sur le marché laitier dès 2009

Votre avis compte pour définir les mesures d'entraide de demain!

Chers productrices et producteurs de lait,

Quelles mesures d'entraide la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL doit-elle mettre en œuvre en vue de participer à la gestion du marché laitier? Quelle influence la FPSL doit-elle pouvoir exercer à l'avenir sur le prix et les quantités de lait? Pour la première fois, vous avez la possibilité de participer à la prise de décision en exprimant votre opinion. Le comité central de la FPSL a décidé de procéder à ce vote consultatif, car nous avons à prendre ensemble des décisions hautement déterminantes pour l'avenir. J'espère donc que vous voterez dès le 22 juillet et jusqu'au 8 août.

L'année prochaine, le contingentement laitier étatique sera supprimé, de même que les dernières aides au soutien du marché. Tout laisse supposer que la production de lait va s'accroître rapidement. Le risque d'une chute irrésistible du prix en serait la conséquence. Ceci ne serait cependant pas du tout dans notre intérêt, c'est ce qu'a montré clairement la grève du lait.

Là où l'État n'intervient plus, nous avons, nous les producteurs de lait, la possibilité de nous poser un garde-fou par le biais d'un régime laitier de droit privé. Ces douze derniers mois, nous sommes parvenus, par des négociations coordonnées au plan national, à obtenir une augmentation de 12 centimes du prix du lait.



Au sein de la FPSL, nous avons œuvré à la mise en place de structures en vue de la création d'une organisation nationale de vente du lait, le pool laitier. La FPSL propose en plus de réglementer la branche par un régime laitier de droit privé. À l'avenir, la quantité de lait doit

ainsi pouvoir être gérée sans limitation des volumes. Cette solution est possible si une taxe variable, prélevée sur les quantités qui dépassent la demande, permet de financer l'allègement du marché.

Pourtant, toutes ces mesures ne pourront être appliquées que si les producteurs de lait y prennent part à une forte majorité. Jusqu'ici, les organisations membres de la FPSL et les organisations régionales de vente du lait n'ont pas pu s'accorder pour faire passer au premier plan les intérêts nationaux supérieurs visant à équilibrer le marché du lait. Pour cette raison également, la FPSL est bloquée et ne peut poursuivre les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Pour ma part, je soutiens entièrement les mesures proposées, basées sur nos statuts d'organisation coopérative. C'est pour cette raison précisément que je suis convaincu, que nous, les producteurs de lait, avons premièrement besoin d'instruments dont l'impact est national, afin que le meilleur prix du lait possible puisse être obtenu dans les régions et sur nos exploitations.

Êtes-vous également prêts à soutenir des mesures d'entraide communes à partir de l'an prochain? Prenez donc part à la votation, car votre avis compte aussi! Je vous remercie de contribuer, par votre vote, à porter ensemble cette grande responsabilité.

Peter Gfeller,
Président de la FPSL

Quatre questions sur l'entraide

Comment regrouper l'offre et comment gérer les quantités de lait?

Les producteurs ont à donner leur avis sur quatre questions.

1. Question: Coordination à l'échelon national et regroupement de l'offre. Estimez-vous qu'une coordination et un regroupement de l'offre au niveau national renforcent la position des producteurs de lait sur le marché?

2. Question: Organisation nationale de vente de lait. Voulez-vous

que la Fédération des PSL crée, avec les organisations régionales de vente du lait, une organisation nationale de vente du lait qui négociera les quantités et les prix au niveau national pour le compte des producteurs de lait de centrale?

3.1. Question: Mesures d'entraide pour la gestion des quantités. Voulez-vous que la FPSL gère les quantités au niveau national en collaboration avec les transformateurs, en demandant à chaque producteur de lait de verser sur sa quantité de lait commercialisée une contribution (en remplacement du Fonds de soutien

actuel) pour d'éventuelles interventions sur le marché?

3.2. Question: Mesures d'entraide pour la gestion des quantités avec différents montants de contribution.

À partir de 2009, faut-il appliquer deux montants de contribution différents: un montant relativement faible sur l'ensemble de la quantité de lait commercialisée (en remplacement du Fonds de soutien actuel), conformément à la question 3.1, et un montant supplémentaire plus important sur la quantité de lait commercialisée dépassant la quantité de base? FPSL

Mesures d'entraide pour le soutien du marché laitier

L'objectif des mesures d'entraide est d'exercer une influence minimale mais efficace sur la quantité et le prix.

Sur le marché du lait, il suffit d'excédents saisonniers pour occasionner une forte pression à la baisse sur les prix à la production. Si des moyens financiers sont disponibles pour retirer ces petits excédents du marché, il est possible de maintenir le prix. Une réduction du prix du beurre permet par exemple à l'industrie de le préférer à la margarine meilleur marché. Comme ces baisses ne doivent souvent porter que sur des quantités limitées, il suffit d'un prélèvement de moins de 1 centime par kilo de lait pour que le prix de

base du lait soit supérieur de plusieurs centimes à ce qu'il serait sans aucun soutien. Les deux dernières négociations – qui ont permis une augmentation totale de 12 centimes du prix du lait de centrale – n'ont pu être menées à bien qu'en raison de l'existence du Fonds de soutien. Lors de chacune de ces deux négociations, il a fallu donner des garanties du Fonds de soutien pour de petites quantités de lait pour lesquelles la hausse de prix n'aurait pas pu être répercutée entièrement sur le prix de vente des produits, ou alors avec un certain retard. Renoncer à un soutien du marché sous forme de mesure d'entraide augmenterait le risque de voir le prix du lait subir une baisse rapide et notable, puisqu'une gestion des quantités ne serait pas possible. Cela aurait pour conséquence de détruire de la

valeur ajoutée et donc du revenu aux producteurs. De plus, les producteurs renonceraient à un levier important du prix qu'ils ont aujourd'hui en mains.

Le système de financement des mesures d'entraide repose sur le principe de responsabilité. Une quantité de base définie en fonction de la demande est attribuée à chaque organisation de vente de lait. En période de pression sur les prix, les organisations qui produisent davantage que leur quantité de base versent, sur la quantité supplémentaire uniquement, une contribution plus importante dans le Fonds d'intervention. Les organisations qui produisent plus que les besoins du marché paient donc les mesures supplémentaires d'allègement du marché. Le niveau de prix de la quantité de base peut ainsi être stabilisé. FPSL

Organisation nationale de vente de lait

Dans la deuxième question, les producteurs se prononcent sur une organisation nationale de vente de lait. Pour remédier durablement au déséquilibre existant au niveau de la vente du lait entre l'offre (grand nombre d'OP et OPU) et la demande (4 centrales laitières opérant au niveau national, 2 grands distributeurs), il est primordial de disposer d'une organisation commune de vente du lait au niveau national. Pour pouvoir regrouper efficacement l'offre de lait, il faut que deux conditions soient réunies:

- Le vendeur doit posséder le lait jusqu'à ce qu'il soit livré chez le transformateur;
- Le vendeur doit disposer d'alternatives de vente.

Ces deux conditions ne peuvent être satisfaites que si les producteurs parviennent à regrouper une grande partie du lait de centrale au sein d'une

organisation de vente à l'échelon national et contrôlent la logistique laitière. Le lait de fromagerie qui est destiné aux centrales laitières est aussi négocié au sein de l'organisation de vente («solution tunnel»). L'achat du lait reste aux mains des organisations régionales de producteurs. En revanche, la vente aux quatre grands transformateurs que sont Cremo, ELSA, Emmi et Swissmilk Hochdorf doit se faire sur une base commune.

Voter OUI signifie: La vente du lait par une seule organisation est la forme la plus efficace pour obtenir une valeur ajoutée maximale sur le marché. Le prix et les quantités de lait de centrale seront négociés au niveau national. Les producteurs regroupés en OPU doivent adapter leur forme d'organisation afin d'être affiliés à une organisation de producteurs au sens strict. FPSL

Points clés de la consultation

Qui? La consultation s'adresse aux 27 500 exploitations principales qui, entre janvier et mai 2008, ont livré du lait au moins au cours d'un mois.

Quand? Les documents seront envoyés à partir du 22 juillet. La consultation sera close le 8 août 2008.

Comment? Le vote peut se faire par courrier postal ou électronique (internet). La procédure est décrite dans un document du matériel de vote.

Vous désirez plus d'informations? Le matériel de vote comprend

un commentaire relatif aux questions de la consultation. Chaque question est accompagnée d'un résumé de la situation et d'un commentaire sur les conséquences selon que le oui ou le non l'emporte. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.swissmilk.ch/votation et la presse spécialisée.

Vous avez des questions? À partir du 21 juillet 2008, la FPSL mettra en place une hotline gratuite n° 0800 80 11 54. Vous pouvez aussi envoyer vos questions à l'adresse votation@swissmilk.ch. FPSL